

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-18

Objet : Soutien à divers projets culturels - complément de programmation.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Ville de Metz est attentive à soutenir les artistes de la scène locale afin de les accompagner dans leurs activités de création et de diffusion dans divers domaines comme le théâtre, la musique, les arts visuels.

- Dans ce cadre, la compagnie messine **Pardès Rimonim** sollicite l'aide de la Ville de Metz pour sa première pièce destinée au jeune public et intitulée *Mystère* autour du théâtre d'objets, d'ombres et de la marionnette.

Sur un budget prévisionnel de 57 310 euros, les partenaires publics sont la DRAC Lorraine pour 15 000 euros et le Conseil Départemental de la Moselle pour 7 310 euros. Des coproducteurs ont également confirmé leur soutien (Théâtre Ici et Là de Mancieulles, La Passerelle de Rixheim).

Pour cette action, il est proposé d'apporter une subvention à la compagnie Pardès Rimonim d'un montant de 8 000 euros au titre de l'aide au projet.

- Par ailleurs, l'association messine **Hörspiel** reprend la création de la pièce jeune public *Shadoz* initiée en 2013 et alliant musique électronique, danse, effets spéciaux, jeux d'ombres et de lumières. Accueillie pour des temps de répétitions au printemps 2015 à TCRM-Blida et au Centre-Pompidou Metz dont deux étaient ouvertes au public, trois représentations sont prévues à la BAM les 19 et 20 janvier 2016.

Sur un budget prévisionnel de 19 140 euros, le Conseil Départemental de la Moselle a été sollicité à hauteur de 4 400 euros.

Il est proposé d'apporter une subvention à l'association Hörspiel d'un montant de 1 000 euros au titre de l'aide au projet.

- Dans le champ des arts visuels, l'association **Module Ranch** propose l'édition d'un catalogue célébrant les 5 ans de la Galerie TouTou Chic et dont la sortie officielle est prévue le 16 janvier 2016 à l'occasion d'une soirée événement aux Trinitaires.

Sur un budget prévisionnel de 5 000 euros, les partenaires publics sollicités sont la DRAC Lorraine et le Conseil Régional de Lorraine à hauteur de 2 000 euros chacun.

Il est proposé d'apporter une subvention à l'association Module Ranch d'un montant de 500 euros au titre de l'aide au projet.

Le montant total des subventions ainsi proposées au titre de l'aide au projet s'élève à 9 500 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'intérêt des projets portés par les associations culturelles pour le dynamisme de la vie culturelle messine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions au titre de l'aide au projet pour l'exercice 2015 correspondant à un montant total de 9 500 euros aux associations culturelles suivantes :
 - Compagnie Pardès Rimonim (aide à la création de la pièce jeune public *Mystère*) 8 000 €
 - Hörspiel (aide à la récréation / diffusion de la pièce jeune public *Shadoz*) 1 000 €
 - Module Ranch (catalogue des 5 ans de la galerie TouTou Chic) 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ